

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

MAIRIE



SEANCE DU  
17 Décembre 2024

OBJET DE LA  
DELIBERATION

SUBVENTIONS  
ANNUELLES 2024 –  
BONUS ATTRIBUE  
AUX ASSOCIATIONS

**Séance ordinaire du 17 Décembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le 17 décembre à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 11 décembre 2024 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony (Proc. De M. DEBEAUMONT Pierre). Mme BARLET Stéphanie (Proc. De Mme CASSEZ Laëtitia). Mmes WERQUIN Mildred (Proc. De M. HENAUX Christophe). DOUTERLUNGNE Marine (Proc. De M. RICHARD Frédéric). Mmes MIJUN Peggy (Proc. De M. THULLIEZ Laurent). POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie (Proc. De M. DUMON Michel). CABOCHE Cécile. LEMAIRE Sabrina. DUBOIS Jeanne-Marie (Proc. De Mme LEWILLE Laura). MM. MARTIN Bernard. RUCAR André. GIBOIRE Antoine. VANDERSTEEN Pascal. Mme MADAU Graziella. M. SZYSZKA Jacques.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : MM. THULLIEZ Laurent. RICHARD Frédéric. Mme CASSEZ Laëtitia. M. DEBEAUMONT Pierre. Mme LEWILLE Laura. MM. HENAUX Christophe. DUMON Michel.

Absent excusé : M. SLEZAK Jimmy.

Absents : MM. TAVERNIER Michel. THERY Éric. Mmes ANDRE Laëtitia. JORION Geneviève. LEFEBVRE Marie-José.

Secrétaire de séance : Mme DOUTERLUNGNE Marine.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que lors de la séance du 9 avril dernier, le Conseil Municipal a décidé d'octroyer un bonus de 100 euros aux associations percevant moins de 1 000 euros de subvention et qui participeront à au moins 3 animations municipales dans l'année.

Il propose d'attribuer un Bonus aux Associations suivantes répondant aux critères :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2024	BONUS
Repair Café	200,00	100,00
ACPG-CATM-TOE	200,00	100,00
<b>TOTAL</b>		<b>200,00</b>

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** l'avis de la Commission « Finances - Vie Scolaire » du 5 décembre 2024,

**Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'attribuer un Bonus aux Associations Dougeoises précitées.
- **PRECISE** que la dépense correspondante est prévue au budget de la Commune.
- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre  
Le Maire,  
Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE  
le 20/12/2024  
Application agréée E-legalite.com